Politique d'annulation

Cette politique s'applique aux cours de l'École des arts de la veillée offerts par EspaceTrad.

L’école se réserve le droit d’annuler les cours si le nombre d’inscrits n’est pas suffisant. Les élèves seront remboursés en cas d’annulation par EspaceTrad.

Si je souhaite annuler mon inscription en cours de session, je m’engage à en aviser EspaceTrad le plus rapidement possible. EspaceTrad s’engage à me rembourser le montant des cours non suivis. En cas d’annulation après la deuxième séance du cours (pour des raisons non médicales), EspaceTrad se réserve le droit de ne pas effectuer aucun remboursement. En cas d’annulation pour des raisons médicales ou similaires, EspaceTrad pourrait me proposer un crédit équivalent aux cours non suivis pour une future session. À noter qu’en vertu de l’article 46 du règlement d’application de la Loi sur la protection du consommateur, EspaceTrad se réserve le droit d’appliquer des frais administratifs à hauteur de 10 % du prix des cours qui n’ont pas été suivis.

En cas d’annulation de dernière minute d’un cours par EspaceTrad (prof malade ou absent, problèmes techniques, etc.), EspaceTrad offrira de reporter le cours à l’issue de la session.

Je suis avisé-e qu’un cours donné est un cours dû. En aucun cas une absence ne donne droit à un remboursement.